CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM995 **Valable du 15/03/2023 au 14/03/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 17/07/2000
Forme juridique : SAS

Capital : 20 000

Dénomination sociale : SAINT ROMAIN ENTREPRISE
Sigle : SRE

1617 ROUTE D'ARPHEUIL
42600 VERRIERES EN FOREZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 2000B70486

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 432 292 068 00025
Code NACE : 4311Z
Numéro caisse de congés payés : 32 789(

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 4820 000/1 325579

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 4820 000/1 325579

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 77 96 50 50 **Fax :**
Portable : 06 18 42 54 96
Responsabilité légale : CAILLAT JEROME DAVID JUDICAEL PRÉSIDENT

Responsable Technique : CAILLLAT JEROME

Site internet : http://www.sre-demolition.fr
E-mail : contact@sredemolition.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	12	EFF2B	1 858 148	CA5
Dans l'activité	8	EFF2	1 125 328	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 08/01/2026	15/03/2023	14/03/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 26/03/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025